

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3805

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin, Mme Cariou et Mme Chapelier

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« valorisation durable »

les mots :

« sobriété dans l’utilisation ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« , notamment, sur les besoins de la transition énergétique et de l’industrie numérique, »

les mots :

« sur le respect des limites planétaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de l’alinéa 3 aboutit à un contresens justifiant l’extractivisme par la transition énergétique d’une part, et méconnaissant les enjeux liés à la sobriété numérique.